



# LIVRES GÉNÉALOGIQUES

## Règlement Zootechnique Européen et Certificat Zootechnique

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Zootechnique Européen au premier Novembre 2018, un nouveau format de pedigree, obligatoire pour l'échange des reproducteurs entre associations a vu le jour : le Certificat Zootechnique.

P. Mayeres, Directeur des Services, Elevéo asbl

Depuis le premier novembre 2018, le règlement zootechnique européen (décision 2016/1012) est entré en vigueur. Celui-ci a redéfini les règles en matière d'organismes agréés pour la tenue de livres généalogiques (Organismes de Sélection), sur le contenu des Programmes de Sélection agréés, les obligations associées, ...

Celui-ci a également introduit un modèle imposé de pedigree qui est obligatoire pour tout reproducteur, semence ou embryon de race pure, destiné à passer d'un organisme de sélection à un autre : le certificat zootechnique.

L'avantage de ce nouveau Certificat Zootechnique est qu'il standardise fortement l'information présente sur les documents émis par les différents organismes, quelle que soit la race ou l'espèce concernée. Cela concerne en effet autant les bovins, que les porcs, les moutons et les chèvres. Ce document reprend également une numérotation pour chaque rubrique, qui permet de comprendre la signification des informations imprimées, quelle que soit la langue de l'émetteur du document.

L'inconvénient de ce document par contre est qu'il ne contient pas toutes les informations qui étaient reprises sur les anciens pedigrees. C'est pourquoi de manière générale le verso du Certificat Zootechnique reprend une impression de l'ancien pedigree, ou un document reprenant les informations utiles de l'animal ou ses descendants (contrôle des performances, évaluations génétiques...).

Pour tout animal, semence ou embryon importé en Wallonie, et destiné à être encodé comme animal de race pure dans les banques de données d'Elevéo, il est donc obligatoire de fournir un Certificat Zootechnique officiel. Soyez donc vigilants lors de vos achats !



Certificat zootechnique, délivré conformément au règlement (UE) 2016/1012, pour les échanges de reproducteurs ovins de race pure		
1. rue des Champs Elysées, 4 - 5590 Ciney (Belgique) - Tel. : +32 (0) 83 23 06 34	Elevéo asbl	
2. Nom LG : Ardennais Roux	3. Race : Ardennais Roux	
4. Classe SP : Inscrit section principale		
5. Sexe : Male	6. N° inscription LG : 0000000	
7. Identification du reproducteur de race pure 7.1. Système : conforme au règlement 1760/2000 7.2. Num. ident. Ind. : BE 0 0000000 7.4. Nom : QUOUROU	8. Vérification de l'identité 8.1. Méthode : ADN 8.2. Résultat :	
9. Date de naissance: 04/02/2014 (Belgique)		
10. Naisseur :	11. Propriétaire :	
12. Pedigree du reproducteur de race pure		
12.1. Père BE 0 0000000 Inscrit section principale	12.1.1. Grand-père paternel BE 0 0000000 Inscrit section principale	
	12.1.2. Grand-mère paternelle BE 0 0000000 Inscrit section principale	
12.2. Mère BE 0 0000000 Inscrit section principale	12.2.1. Grand-père maternel BE 0 0000000 Inscrit section principale	
	12.2.2. Grand-mère maternelle BE 0 0000000 Inscrit section principale	
13. Informations supplémentaires Résultats du contrôle de performance : voir annexe Résultats évaluation génétiques : proliférité : voir annexe Particularités génétiques : voir annexe		
14. Fécondation 14.1. Date : 14.2. Identification du mâle utilisé pour la fécondation : 14.2.1. Num.ident. ind. : 14.2.2. Nom : 14.2.3. Système de vérification de l'identité et résultat :		
15.1. Fait à Ciney	15.2. le : 07/08/2019	
15.3.	P. MAYERES DIRECTEUR DES SERVICES AUX ELEVEURS	
15.4.		